

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

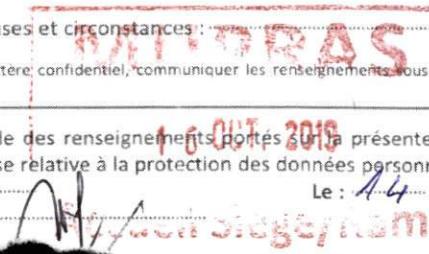
CA

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	3404	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	QASSOUD AHMED
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : 06 61 19 16 39 Total des frais engagés : _____ Dhs			

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 14/09/2009			
Nom et prénom du malade : CHAFIK LATI			
Age: _____			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Casablanca Le : 14/09/19

Signature de l'adhérent(e) :


M. Chafik Lati

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage Femme et relèvent de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous enveloppe confidentielle au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

REVENTORIUM

JOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes abaux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade.

DATE DE DEPOT



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX : 05 22 91 26 52

TELEX : 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 1594006

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : QASSOUD AHNE

Matricule : 3404 Fonction : CDR Poste :

Adresse : Resd Riad Andalous, Almeia V/Pla3 Califano

Tél. : 06 61 19 133 Signature Adhérent :

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : YOUSSEF CHAFIK LAÏLA Age 10 18 11 11 5 19

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 14/09/2019

Nature de la maladie : rhumatodacie grec

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances DR EL AMRANI Meriam
RHumatologue
Ancienne Attachée au CHU Ibn Rochd
Tél. : 06 68 45 26 27

A Casablanca le 14/09/19 Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

VOLET ADHERENT

DECLARATION

Matricule N° : 3404

1594006



Nom du patient : chafik laïla

Date de dépôt : 14/09/2019

Montant engagé : 7639,70 DH

Nombre de pièces jointes :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/09/19	clés		250 DH	<p>Dr. EL AMRANI Meriam</p> <p>Finuurologue</p> <p>Ancienne praticienne au CHU. Ibn Rochd</p> <p>Tel: 06 68 46 26 27</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	14/09/18	1374,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>LABORATOIRE ANALYSES MEDICALES MANDARIN 079 boulevard Alzola 20160 - GUA</i>	16.09.1981	1530 +PUF	2075,23

AUXILIAIRES MEDICAUX

Dossier et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LABORATOIRE MEDICAL ANALYSES 29 boulevard Al Qods 20460 - Casablanca						

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des s

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU BRATICIEN ATTESTANT L'EX

Biolectra®

MAGNESIUM 243 mg

forte

Comprimés effervescents



Numéro de lot:
Date d'expiration:

04171905624

37100

05624



08-2021

R036368

EXPA

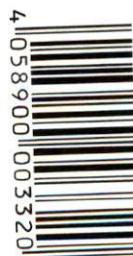
08-2018

FABMFG

Di

Echogra
Rhuma

hé à l'hôpital Cheikh k



✓ catarrh

133,3

1)

Accord 80



regel/j- opre repos
pdt/j-

37100



2)

Doux 800

repre 2/j- pdt 1seu.

210,3 + 5



3)

lymico 25

128

ep/snt pdt 3°

2ep/snt pdt 3°

pis

3ep/snt pdt 3°

DR. EL A. TAKA Mieriam
BHUMIATOLOGUE
Ancienne Attachée d'Urgence
Tél.: 06 69 45 26 27

858, Bd. Qassem 18 étage, N°6 - Tél.: 0525 52 32 - Mail: mieriam.tak@outlook.com

44.14) → Relectre S.A. 2013, date.

13/14/10

Rep/ sur pdt 3me.



~~DR. EL AMRAH Meriam~~
Rhumatologue
Ancienne praticienne au CHU Ibn Rochd
Tel: 06 68 45 26 27

Laboratoires Pfizer S.A. Maroc
PRV: 210DH00
PA050712
6 118001 170647

Laboratoires Pfizer S.A. Maroc
PRV: 210DH00
PA050712
6 118001 170647

Laboratoires Pfizer S.A. Maroc
PRV: 210DH00
PA050712
6 118001 170647

Laboratoires Pfizer S.A. Maroc
PRV: 210DH00
PA050712
6 118001 170647

Laboratoires Pfizer S.A. Maroc
PRV: 210DH00
PA050712
6 118001 170647



CABINET DE RHUMATOLOGIE

Dr. EL AMRANI Meriam

Diplômée de la Faculté de Médecine de l'Université Hassan II de Casablanca
Echographie ostéo-articulaire (Paris)
Rhumatismes inflammatoires (Lille)
Attachée à l'hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid - Casablanca

16/08/18

Mme Amrani Meriam

NES, Pp glycémie à jeun
VS - CRP - EPP Hb glyquée
26 (04) MVD - Calcaire.
THb s - Acide urique.

Oréothinine
TG - Cholestérol Total, HDL, LDL

LABORATOIRE ANALYSES
MÉDICALES MANDARONA

679, boulevard Al Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 0522 52 52 32 - Fax : 0522 52 32 39

Dr. EL AMRANI Meriam
Rhumatologue
Ancienne Attachée au CHU Ibn Rochd
Tél. : 06 68 45 86 29



مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Casablanca le 16 septembre 2019

Madame CHAFIK EP QASSOUD LAILA

FACTURE N° 108397

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	
Vitesse de sédimentation -----	B	30	
Electrophorèse des protéines sériques -----	B	210	
Bilan lipidique -----	B	190	
Calcium -----	B	30	
Glycémie -----	B	30	
Hémoglobine glyquée -----	B	100	
Créatinine -----	B	30	
Acide urique -----	B	30	
Vitamine D -----	B	450	
Protéine C réactive -----	B	100	
Thyreostimuline (TSH us) -----	B	250	Total : B 1530

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5	
-----------	----	-----	--

TOTAL DOSSIER 2 075,20 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux Mille Soixante Quinze Dirhams et Vingt Centimes

LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA
679, boulevard Al Qods 20460 Casablanca
Tél. 0522 52 83 88 - Fax 0522 87 22 82

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 16/09/19

Prélèvement effectué à 09:18

Édition du : 18/09/19

Madame CHAFIK EP QASSOUD LAILA

Docteur MERIAM EL AMRANI

Réf. : 191936

Compte Rendu d'Analyses

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

(SYSMEX XS-1000i)

Normales	Antériorités
(Femme Adulte)	

04/03/19

GLOBULES ROUGES

Hématies -----:	5,01	M/mm ³	4,2 - 5,2	4,91
Hémoglobine -----:	14,2	g/100 ml	12 - 16	14,4
Hématocrite -----:	43	%	35 - 45	43
- V.G.M. -----:	86	µ ³	85 - 95	
- T.C.M.H. -----:	28	pg	28 - 32	
- C.C.M.H. -----:	33	g/100 ml	30 - 35	

GLOBULES BLANCS

Numération des leucocytes -----:	3 920	* /mm ³	4000 - 10000	3750
Formule leucocytaire				
Polynucléaires Neutrophiles -----:	45,7	* %	50 - 70	
Soit :	1 791	/mm ³	2000 - 7500	
Polynucléaires Eosinophiles -----:	1,8	%	1 - 3	
Soit :	71	/mm ³	40 - 300	
Polynucléaires Basophiles -----:	0,0	%	< 1	
Soit :	0	/mm ³	< 100	
Lymphocytes -----:	43,1	* %	20 - 40	
Soit :	1 690	/mm ³	1500 - 4000	
Monocytes -----:	9,4	%	1 - 14	
Soit :	368	/mm ³	40 - 1000	

PLAQUETTES

Résultat -----:	240 000	/mm ³	150000 - 400000	243000
-----------------	---------	------------------	-----------------	--------

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 16/09/19

Prélèvement effectué à 09:18

Édition du : 18/09/19

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Madame CHAFIK EP QASSOUD LAILA

Docteur MERIAM EL AMRANI

Réf. : 19I936

Compte Rendu d'Analyses

VITESSE DE SEDIMENTATION

(Vacuette Grainer)

		Normales	Antériorités
1 ère heure -----:	1 mm	< 10	20/02/17
2 ème heure -----:	4 mm	< 20	5 11



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biogiste
at de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 16/09/19

Prélèvement effectué à 09:18

Edition du : 18/09/19

Madame CHAFIK EP QASSOUD LAILA

Docteur MERIAM EL AMRANI

Réf. : 19I936

Compte Rendu d'Analyses

BIOCHIMIE

ELECTROPHORESE DES PROTEINES SERIQUES



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 16/09/19

Prélèvement effectué à 09:18

Edition du : 18/09/19

Madame CHAFIK EP QASSOUD LAILA

Docteur MERIAM EL AMRANI

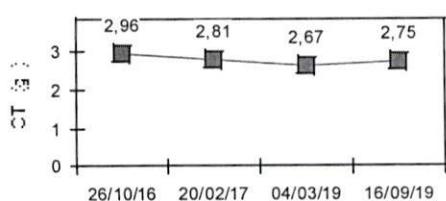
Réf. : 19I936

Compte Rendu d'Analyses

B I O C H I M I E S A N G U I N E
(Cobas Roche C-311)

B I L A N L I P I D I Q U E

		Normales	Antériorités
Cholesterol total-----	: 2,75 * g/l Soit : 7,09 mmol/l	< 2	04/03/19 2,67



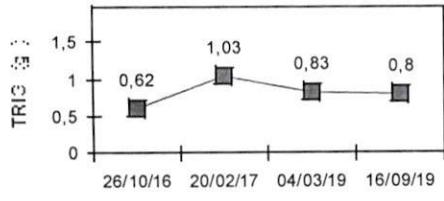
Dates d'antériorités

Cholesterol HDL-----	: 0,80 g/l	> 0,4**	0,79
----------------------	------------	---------	------

Cholestérol LDL** -----	: 1,79 * g/l Soit : 4,61 mmol/l	< 1,6 **	1,71
-------------------------	------------------------------------	----------	------

**Valeurs indicatives, à confronter avec le risque cardio-vasculaire du patient

Triglycérides -----	: 0,80 g/l Soit : 0,91 mmol/l	< 1,5	0,83
---------------------	----------------------------------	-------	------



Dates d'antériorités

Calcium. -----	: 94,80 mg/l	86 - 107	08/03/17 93,40
----------------	--------------	----------	----------------

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biogiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biogiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 16/09/19

Prélèvement effectué à 09:18

Édition du : 18/09/19

Madame CHAFIK EP QASSOUD LAILA

Docteur MERIAM EL AMRANI

Réf. : 19I936

Compte Rendu d'Analyses

		Normales	Antériorités
			04/03/19
Glycémie à jeûn -----	Soit :	0,96 g/l 5,3 mmol/l	0,7 - 1,1 3,88 - 6,11
			0,88 4,9
	Dates d'antériorités		

Hémoglobine glyquée----- : 5,50 % 4,5 - 6,3 5,40
(Technique HPLC D10 BIO-RAD)

Les valeurs usuelles sont de 4,5 à 6,3 % lorsque les glycémies sont normales.

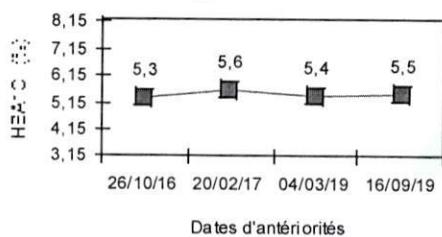
Les études modernes ont montré que le diabète est :

Bien équilibré lorsque le taux est inférieur à 6,5%

Moyennement lorsqu'il est entre 6,5 à 7,5 %

Mal équilibré au-delà de 8%

A l'évidence les exigences doivent tenir compte de l'âge, de l'ancienneté du diabète et des autres problèmes.





Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 16/09/19

Prélèvement effectué à 09:18

Edition du : 18/09/19

Madame CHAFIK EP QASSOUD LAILA

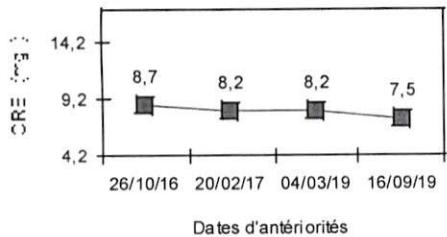
Docteur MERIAM EL AMRANI

Réf. : 191936

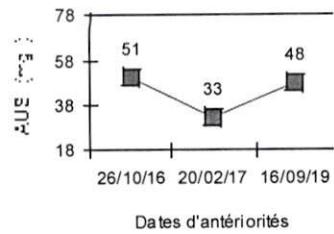
Compte Rendu d'Analyses

	Normales	Antériorités
--	----------	--------------

Créatinine ----- :	7,5 mg/l	6 - 13	8,2
Soit : 66 µmol/l	53 - 115	73	



Acide urique ----- :	48 mg/l	25 - 60	33
Soit : 288 µmol/l	148 - 357	198	





Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 16/09/19

Prélèvement effectué à 09:18

Edition du : 18/09/19

Madame CHAFIK EP QASSOUD LAILA

Docteur MERIAM EL AMRANI

Réf. : 191936

Compte Rendu d'Analyses

VITAMINES

		Normales	Antériorités
Vitamine D2/D3 (25 - Hydroxy) -----:	28 * microg/l	> 30	08/03/17 14

(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)

Interprétation :

Valeurs souhaitables : > 30 µg/l

Insuffisance : 10 à 30 µg/l

Carence : < 10 µg/l

Toxicité : > 100 µg/l

PROTEINES SPECIFIQUES

(COBAS ROCHE C-311)

		Normales	Antériorités
Protéine C réactive us -----:	1 mg/l	< 6	26/10/16 2



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 16/09/19

Prélèvement effectué à 09:18

Édition du : 18/09/19

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Madame CHAFIK EP QASSOUD LAILA

Docteur MERIAM EL AMRANI

Réf. : 19I936

Compte Rendu d'Analyses

HORMONOLOGIE

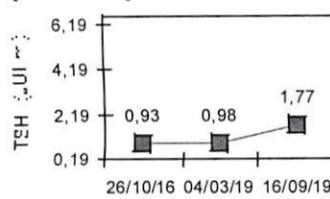
Normales	Antériorités
0,27 - 5	0,98

T S H us-----	1,77	μUI/ml	0,27 - 5	0,98
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)				04/03/19

La TSH est l'indicateur le plus sensible pour évaluer un dysfonctionnement thyroïdien.

Une variation minime de T4L provoque une réponse très amplifiée de la TSH.

Cependant, la TSH répond aux variations de la T4L avec un temps de latence important, au moins 8 semaines pour une réponse complète.



Dates d'antériorités

LABORATOIRE ANALYSE
MEDICALES MANDARONA
679, boulevard Al Qods 20460 Casablanca
Tél. 0522 52 83 88 - Fax. 0522 23 23 23



مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier N° : 220916190186

Examen du : 17/09/2019

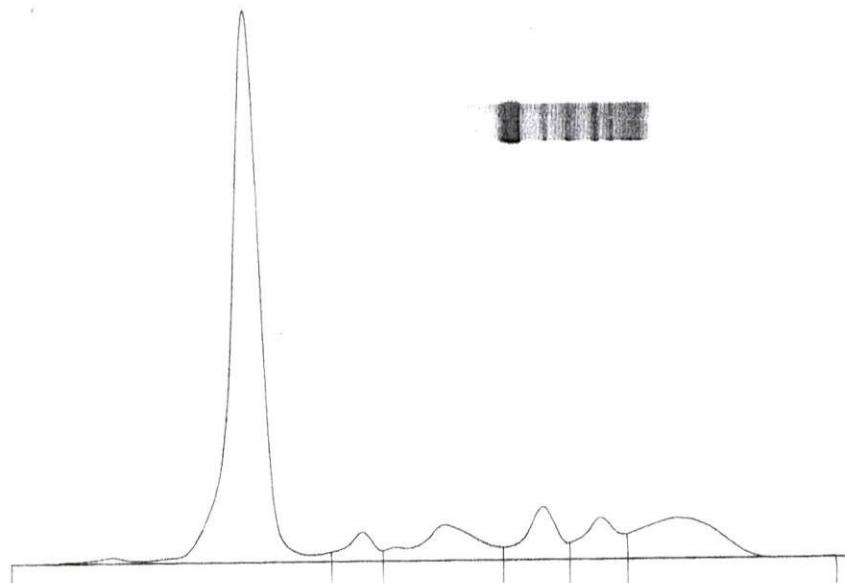
Nom : CHAFIK EP QASSOUD Laila

Prescripteur: MAND

Échantillon N° : 7

Electrophorèse des protéines sériques

Technique capillaire : Capillarys 2 flex piercing



Nom	%	Normales %	g/L	Normales g/L
Albumine	64,0	55,8 - 66,1	43,5	40,2 - 47,6
Alpha 1	3,1	2,9 - 4,9	2,1	2,1 - 3,5
Alpha 2	8,5	7,1 - 11,8	5,8	5,1 - 8,5
Beta 1	6,5	4,7 - 7,2	4,4	3,4 - 5,2
Beta 2	5,7	3,2 - 6,5	3,9	2,3 - 4,7
Gamma	12,2	11,1 - 18,8	8,3	8,0 - 13,5

Rapp. A/G : **1,78**

P. T. : **68** g/L

Commentaire : Profil électrophorétique normal.

LABORATOIRE ANALYSES MEDICALES MANDARONA
679, boulevard Al Qods 20460 Casablanca
Tél. 0522 32 00 60 - Fax 0522 32 00 61
LE BIOLOGISTE

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347